



**Après l'avocate franco-camerounaise Lydienne Yen Eyoum, la grâce présidentielle sera-t-elle accordée prochainement à d'autres personnalités embastillées pour des faits de détournement de deniers publics ? Avec insistance, circulent dans des milieux avisés, les noms de trois ex-hauts commis de l'Etat, susceptibles de bénéficier de cette mesure du chef de l'Etat.**

Il s'agit de l'ancien Premier ministre Inoni Ephraim (2004 à 2009), de Emmanuel Gérard Ondo Ndong, ancien directeur général du Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (Feicom) et de Iya Mohammed, ancien patron de la société de développement du coton (Sodecoton).

Au-delà des ressorts judiciaires, l'exploration de la dimension politique de cette hypothèse, permet de se prononcer sur les chances de l'avènement de ces grâces présidentielles potentielles. Sur ce terrain, il y a tout d'abord le contexte sociopolitique dominé par la crise anglophone et les différents scrutins attendus en 2018 dont la présidentielle.

Originaire du Sud-Ouest, Inoni Ephraim dont ses collègues chefs traditionnels avaient appelés à la libération est une carte dont pourrait bien se servir Paul Biya dans la perspective de l'apaisement des tensions et frustrations nées de son arrestation puis incarcération le 16 avril 2012.

La poursuite de ce dernier objectif pourrait aussi justifier la libération de Iya Mohammed et de Emmanuel Gérard Ondo Ndong, tous deux restés très populaires dans leurs «fiefs» respectifs. L'élargissement de celui qui est par ailleurs ancien président de la fédération camerounaise de football (Football) pourrait donner un bon coup de pouce au Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc) à Garoua où la cote du parti de Paul Biya n'est pas au plus haut.

Outre ces aspects politiques, il y a que les trois personnalités citées ont en commun de s'être gardées de toute activité épistolaire hostile au régime et à son chef. Une circonstance atténuante qui viendrait s'ajouter au fait que les derniers usages de la grâce présidentielle par Paul Biya ont été perçus dans l'opinion publique comme ayant été provoqués par des pressions extérieures, en l'occurrence celle de la France. Dans la présente somme, votre journal fait le point sur la situation judiciaire de ces trois personnalités gracieables.

© Source : L'OEIL DU SAHEL

---